

Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire 34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAUROUX 02.54.07.61.39 - mail : snu36@snuipp.fr - site : http://36.snuipp.fr

Compte-rendu CAPD du 21 avril 2015 :

Points à l'ordre du jour :

Liste d'aptitude directeurs d'école : 22 candidats : - 18 entretiens dont 1 avis défavorable.

- 4 dispensés d'entretien.

Sur 22 demandes, 21 collègues seront inscrits sur liste d'aptitude directeurs d'école.

<u>Tableau d'avancement à la hors classe</u> (cf notre déclaration). Sur 794 promouvables, entre 35 et 37 collègues seraient promus.

Sélection des stagiaires CAPA-SH:

Option D : 2 demandes acceptées.

Option F: 3 demandes, 1 acceptée.

Option G : 4 demandes, 1 acceptée sous réserve.

<u>Congés de formation</u>: Seulement 3 demandes de départ en formation cette année, elles sont toutes acceptées.

Questions diverses:

Postes adaptés : 3 collègues maintenus dans le dispositif, 2 entrent dans le dispositif, ce qui fait un total de 5 collègues.

Barème PES: les PES n'étant pas inspectés n'ont pas de note, il est donc de coutume de leur affecter une note moyenne, elle sera de 10 pour les PES qui ont été à mi temps cette année et 10.5 pour ceux qui ont été à plein temps.

Priorités lors du mouvement : Des cas particuliers ont été évoqués, que nous ne pouvons détailler ici de manière exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Abandons de postes : 7 collègues demandent à abandonner leur poste cette année, l'IA tient à rappeler que ce n'est pas un droit mais une demande soumise à l'approbation de l'IEN. Nous soulignons que 7 abandons de poste c'est énorme et qu'il faudrait se pencher sur les causes qui poussent les collègues à demander une telle mesure pour le moins inconfortable. L'IA nous assure que toutes les demandes seront examinées avec bienveillance : nous y serons attentifs.

PES: Ce ne sont plus 18 mais entre 24 et 25 PES qui seront nommés sur le département à la rentrée, ils seront en service à mi-temps, principalement sur des décharges de direction mais aussi sur des temps partiels, ce qui signifie qu'ils effectueront pour la plupart deux quart temps sur 2 écoles.